

Conseil municipal du 2 Mars 2017

Compte rendu

Ordre du jour

Mise aux normes de l'éclairage public.

Le montant des travaux nécessaires s'élève à 22545 € . Compte tenu des diverses subventions, le montant restant à verser par la commune est de 20 %, soit 4509 €.
Le terrassement sera confié à l'entreprise Ardelet .

Subventions 2017

- Comité des fêtes, Réveil Préaltien, Société de chasse, Arts et savoir-faire : 200 €
- Pompiers d'Ecueillé : 100 €,
- Téléthon : 50 €
- Familles rurales : 70 €
- Croix rouge, Secours populaire, Comité départemental de randonnée, comité du souvenir Français, sivam de Valençay, aveugles de France, Conseil départemental d'accès aux droits, Prévention routière : 20 €
- Fondation du Patrimoine : 50 €
- Mission locale : 97 €

Maison de l'Indrois : révision du loyer

Loyer précédent : 460 € + 10 € pour l'assainissement
Nouveau montant : 410 € + 10 € pour l'assainissement
Un nouveau locataire s'installe le 1^{er} Avril

Préparation du budget 2017

A réaliser :

- Logement de la mairie : reste à payer : 43422 €
- Mise aux normes des toilettes publiques (accès handicapés)
- Maison Chauveau : 15000 € + 1800 € de frais de notaire
- Grange Coutant : 1500 € + 300 € de frais de notaire

Une subvention de 5000 € est accordée par la sénatrice de l'indre (Mme Gerbaud) sur ses réserves parlementaires

Questions diverses

L'école Henri Cosnier de Chatillon sur Indre recevra 50 € pour aider à subventionner un voyage scolaire (élève concerné : Maxime Gablin)

Lutte contre les ragondins

L' « Association de gestion et de régulation des prédateurs de l'Indre » a recensé 145 animaux détruits sur la commune depuis la signature de la convention (environ 2 ans) - sachant que chaque queue de ragondin apportée à l'association, rapporte 1 euro.

Plan local d'urbanisme

La commune doit se manifester avant le 27 Mars auprès de la CCEV pour conserver la compétence des décisions concernant le PLU.

Approbation du Conseil

TEPCV

La commune, sur demande du « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » a formulé le souhait d'acquérir un véhicule électrique pour répondre aux besoins des employés communaux dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Il s'agit d'un Kangoo ZE confort. Prix de vente : 22050 €

Compte tenu des remises, bonus et subvention du TEPCV, la commune ne devra déboursier que 2400 € pour cet achat. L'alimentation électrique nécessite un simple adaptateur. L'autonomie du véhicule est d'au moins 200 kms

Les subventions pour l'installation d'une borne de chargement ne sont plus accordées actuellement.

Cette solution permettra de maîtriser les frais de déplacement qui représentent environ 1600 € par an.

Le conseil approuve la décision d'achat.

Monsieur le Maire estime qu'il sera nécessaire de justifier cette acquisition auprès de la population .

Elagage

Des arbres doivent être élagués chez plusieurs propriétaires de la commune, notamment à Hervault, Augniais, la Méchinière, la Pinaudière ...Il est envisagé d'adresser un courrier aux intéressés.

Ancienne école

Une visite de M. Doucet, accompagné de l'architecte et du maître d'œuvre de la CCEV, Messieurs Guillot et Martin avait pour objectif d'étudier les possibilités de remise en état et d'occupation des locaux de l'ancienne école.

Le projet s'orienterait vers des activités artistiques proposées aux écoles de la CCEV.

Employés communaux

Le maire et son adjoint Alex Chipault contrôlent chaque semaine les compte-rendus d'activité complétés et signés par Jean Pierre Gattebled et Philippe Berruet.